


Règlement de déontologie

Le règlement de déontologie doit être accepté et signé par chaque stagiaire. Les règles de déontologie imposent le plus grand respect des autres dans un groupe. Afin de privilégier le bon fonctionnement de nos formations, nous nous laissons la possibilité de refuser ou d'exclure toute personne ne respectant pas ce règlement.

Nous demandons aux stagiaires de :

- Venir en cours avec des vêtements appropriés amples.
- Les cours se passent dans le calme et le plus grand respect de chacun.
- Avoir une hygiène corporelle exemplaire.
- Apporter des serviettes, draps propres.
- Avoir (si possible) des ongles courts s'impose.
- Ne pas avoir de bijoux qui pourraient gêner lors des séances de Massages-bien-être.
- Ne pas fumer dans les locaux. 
- Respecter les autres en ne créant pas de bruit il est interdit : (téléphone portable, et tout autre appareils causant des nuisances sonore).
- Apporter de quoi prendre des notes.
- Le plus grand respect est demandé aux stagiaires vis-à-vis des formateurs.
- Ne pas avoir d'attitude violente.
- Ne pas avoir d'attitude discriminatoire, (religion, race, etc...).
- Les stagiaires doivent se conformer à la pédagogie proposée.
- Les stagiaires doivent respecter les horaires.
- Le stagiaire s'engage à se comporter correctement pendant la formation afin de faciliter le bon déroulement des cours.
- Le stagiaire doit avoir effectué les démarches administratives avant de commencer le cours, payé la formation, signé les documents demandés par le responsable, le Code de déontologie etc...

Fait en double exemplaire, à GENILAC le

Pour le stagiaire
Signature précédée
De la mention manuscrite
« Lu et approuvé »

Pour l'organisme
Signature précédée
De la mention manuscrite
« Lu et approuvé »